

Séance du Conseil municipal du 1er décembre 2022

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-deux et le premier décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC		MICHAUX	
MAITRE	MANTOUX	DOUCET	BARRAL
PATOUILLARD		MOULARD	

06 Membres absents excusés :

EYNARD	SEGUIN	GIRIN	BIGAUT
SOUGH	RIVET		

06 Pouvoirs:

EYNARD	Donne pouvoir à	DONZELOT
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
BIGAUT	Donne pouvoir à	COUVRAT
SOUGH	Donne pouvoir à	DOUCET
RIVET	Donne pouvoir à	JASSERAND

Délibération n° 20221201-9/ 7.5.1

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON 2023-2024

Le futur contrat de rivière du bassin versant de l'Yzeron signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur 2023-2024 fixe cinq grandes priorités, à savoir :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



- 1- Gestion quantitative de la ressource en eau : poursuivre l'animation nécessaire à la gestion de la ressource sur le bassin versant de l'Yzeron et la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau dans un objectif de réduction des prélèvements sur la ressource en déséquilibre ;
- 2- Préservation et restauration des milieux aquatiques : poursuivre la restauration des milieux aquatiques en continuant les opérations de restauration de la continuité écologique mais aussi de restauration morphologique ;
- 3- Gestion des eaux pluviales ;
- 4- Communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques : améliorer la connaissance et agir pour la préservation des zones humides, la qualité de l'eau, la gestion des eaux pluviales ;
- 5- Valorisation socio-économique liée aux milieux aquatiques : pérenniser les actions et la conscience collective des enjeux liés l'eau à travers une communication soutenue et le déploiement d'une sensibilisation adaptée aux différents publics ;

La Commune de Marcy l'Etoile a ainsi pu inscrire deux actions en lien avec ces objectifs :

- 1ère action: Réalisation d'une cuve de rétention des eaux pluviales de 150m3 (à proximité du parking des ateliers municipaux): La Commune pourrait ainsi obtenir une subvention maximum de 25 000 €;
- 2^{ème} action: Projet d'aménagement de la coulée verte du vallon des Pierres Rouges: ce projet a été retenu au titre des aides exceptionnelles. La Commune pourrait ainsi obtenir une subvention maximum de 122 878 €.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance, Josiane MARILLIER.

Délibération n° 20221201_9 du 01/12/2022 Signataire : Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 13/12/2022

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 13/12/2022